



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 04, F +41 26 305 29 09
www.fr.ch/dsas

—

Bureau de l'égalité hommes-femmes
et de la famille BEF
Büro für die Gleichstellung von Frau und Mann und
für Familienfragen GFB

Rue de la Poste 1, 1701 Fribourg

T +41 26 305 23 86, F +41 26 305 23 87
www.fr.ch/bef

Fribourg, le 14 juin 2012

Communiqué de presse

Stratégie du Plan pour l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'administration cantonale

Le Conseil d'Etat vient d'adopter une stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'administration cantonale. Il montre ainsi combien l'égalité dans les rapports de travail, mais aussi la conciliation des vies familiale/privée et professionnelle, sont des dimensions importantes pour lui, notamment dans sa fonction d'employeur. La date du 14 juin est une occasion symbolique pour présenter cette stratégie pour l'égalité¹.

La vision développée par le Conseil d'Etat dans son « Plan pour l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'administration cantonale » cible plusieurs priorités. L'ambition est d'abord d'établir une représentation plus équilibrée des femmes et des hommes dans les postes de cadres supérieurs et moyens, mais aussi dans l'ensemble des fonctions de l'Etat. Cet équilibre devrait aussi être établi au sein de toutes les commissions, des conseils d'administration, d'établissement ou de fondations liés à l'Etat. Par ailleurs, l'Etat de Fribourg veut être un employeur exemplaire en matière d'égalité des chances entre femmes et hommes et dans le domaine de la conciliation entre vie familiale/privée et vie professionnelle.

Le plan s'inscrit dans la politique du personnel de l'Etat de Fribourg qui mentionne (LPers. art. 4) la promotion de l'égalité des chances et l'égalité de traitement entre hommes et femmes comme un des principes clés de cette politique. Une analyse statistique appelée LOGIB confirme d'ailleurs qu'il n'y a pas de discrimination salariale dans une même classe de fonction.

L'Etat de Fribourg souhaite être en mesure de proposer des conditions de travail encore plus intéressantes afin d'attirer et de garder du personnel de haute compétence, ce qui soutient la qualité et le bon fonctionnement de ses services.

Les objectifs formulés par le Conseil d'Etat se rapportent plus spécifiquement à la politique d'embauche et de suivi des carrières du personnel, à la promotion de l'égalité dans les postes de cadres et à l'amélioration des conditions de conciliation travail-famille. Cette première étape stratégique doit servir de base à l'élaboration d'un plan d'action constitué par différentes mesures

concrètes, qui devrait voir le jour d'ici à l'automne 2013. Il complètera des mesures déjà mises en place. Une fois approuvé par le Conseil d'Etat, ce plan d'action devrait être mis en œuvre au début 2014 et son avancement évalué périodiquement.

Afin d'ancrer le « Plan pour l'égalité entre femmes et hommes dans l'administration cantonale » dans la réalité de ses services, le Conseil d'Etat a désigné un groupe de travail pour accompagner l'ensemble des travaux soutenant ce projet. Présidé par la Conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre, Directrice de la santé et des affaires sociales, celui-ci se compose de représentants et représentantes de chaque direction, du Service du personnel et d'organisation et du Bureau de l'égalité et de la famille.

Le « Plan pour l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'administration cantonale » fait suite à l'un des objectifs du programme gouvernemental de la législature 2007–2011 (défi n° 3). Il est en cohérence avec le rapport no 252 présenté par le Conseil d'Etat en réponse au postulat H. Raemy/ M. Tschopp (P2032.08, BGC. P. 804). Ses incidences financières pourront être définies une fois le plan d'action adopté par le Conseil d'Etat.

¹14 juin 1981: introduction de l'article constitutionnel sur l'égalité entre femmes et hommes

Contact

—

Geneviève Beaud Spang, responsable du BEF, T +41 26 305 23 86 (10h00-11h30 et 14h00-16h00)

Annexe

—

Plan pour l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'administration cantonale – Présentation de la stratégie